

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 62
- présents suppléants : 3
- procurations : 14
- votants : 79
- suffrages exprimés : 68
- abstentions : 11
- pour : 68
- contre : 0

DELIBERATION n° 2023/196

L'an deux mille vingt-trois et le 7 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DEFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Ludovic PONTICO, Fabienne ROYO à Monique KATZ, Jean-Bernard COLOMES à Jean-Marie DA BENTA, Bernadette GACHASSIN à Martine LABAT, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Patricia CORREGE à Catherine CORREGE, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Gisèle ROUILLON à Robert MONZANI, Françoise PIQUE à Stéphanie LAGLEIZE, Cindy SIBE à Jean-Marc BABOU, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD, Jean-Paul COMPAGNET à Régine SARRAT et Gérard SABATHIE à Pierre DUMAINE.

Absents excusés : Xavier SARGUINET, Isabelle ORTE et Joëlle VIGNEAUX.

Objet : Décision modificative budgétaire – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles 1612-1 et suivants,
Vu la délibération 2023-068 du conseil de communauté en date du 11 avril 2023 portant approbation du budget principal de la communauté de communes,
Vu les délibérations 2023-074 et 2023-075 du conseil de communauté en date du 11 avril 2023 validant la création d'opérations de programme et de crédits de paiement en lien avec la construction du centre aquatique intercommunal,
Vu le détail budgétaire ci-avant présenté,

065-200070787-20231207-2023-196-BF
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Considérant que les décisions budgétaires modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation des crédits disponibles, soit l'inscription de recettes nouvelles,

Considérant les inscriptions budgétaires proposées pour donner suite aux conditions posées par les établissements bancaires prêteurs dans le cadre de l'opération de construction du centre aquatique, Il est proposé au conseil de communauté d'adopter la décision modificative budgétaire telle que présentée ci-dessus, et d'annuler les autorisations de programme et les crédits de paiement prévus par délibérations 2023/074 et 2023/075.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (11 abstentions : Madame Monique KATZ et le pouvoir de Madame Fabienne ROYO, Monsieur Jean-Paul LARAN et le pouvoir de Madame Nathalie SALCUNI, Madame Christine MONLEZUN, Monsieur Hervé CARRERE, Monsieur Joel DEVAUD et le pouvoir de Monsieur Guy RAYNAL, Monsieur Laurent LAGES et le pouvoir de Monsieur Philippe LACOSTE et Madame Sylvie OTEGA - 68 pour)

DECIDE

- **D'annuler les autorisations de programme et les crédits de paiement prévus par délibérations 2023/074 et 2023/075,**
- **D'adopter la décision modificative budgétaire du budget principal comme suit :**

Article	Chapitre	Fonction	Service	Opération	Réel / Ordre	Dépenses	Recettes
1641	16	323	Pisc	2023-02	Réel		+ 8 095 000.00 €
2313	23	323	Pisc	2023-02	Réel	+ 8 095 000.00 €	
Total investissement						+ 8 095 000.00 €	+ 8 095 000.00 €

- **De charger Monsieur le Président de prendre toutes dispositions utiles pour l'exécution de la délibération, signer toutes pièces utiles et engager toutes les démarches correspondantes.**

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE

Affichée le 18 DEC. 2023
Publiée le 18 DEC. 2023



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231207-2023-196-BF
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023